

L'an deux mil neuf, le deux juillet,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Démarais, M. Jardot, M. Dubuc.

ABSENTS EXCUSES : M. Vatelier, Mme Joly pouvoir à Mme Duvivier.

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 14 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

I. MODIFICATION BUDGETAIRE CREDIT AU « 024 » POUR VENTE D'IMMOBILISATION (DELIBERATION)

Considérant que le chapitre 024 « produits des cessions » de la section d'investissement doit être égal au moins à l'article 775 « produits des cessions d'immobilisations » de la section de fonctionnement et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire au chapitre « 024 » du budget primitif 2009 la somme de 3 000 €

II. DEMANDE DE SUBVENTION POUR ALEXANDRE GROSSIN MODIFICATION BUDGETAIRE POUR VIREMENT DE CREDIT (DELIBERATION)

Demande d'une participation financière du collège Saint Dominique en faveur d'Alexandre Grossin pour un séjour en base nautique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention de 40 € accordé à chaque élève de La Vieux Rue, une fois dans sa scolarité.

Afin de pouvoir verser cette subvention le conseil municipal décide de prélever cette somme des dépenses imprévues de fonctionnement article « 022 » pour alimenter du même montant l'article « 6574 » intitulé subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

III. DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ARRHES POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES MODIFICATION BUDGETAIRE (SI ACCORDEE)

Dans un courrier adressé à Madame le Maire, Madame Thomas, habitante de Servaville demande le remboursement des arrhes versés pour la réservation de la salle des fêtes les 6 et 7 juin. Leur mariage étant annulé pour cause de santé. Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité le remboursement de la moitié des arrhes soit 100 € ou la totalité sur présentation d'un certificat médical. De ce fait il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire c'est-à-dire prélever la somme du remboursement des dépenses imprévues de fonctionnement, article « 022 », pour ouvrir un crédit du même montant à l'article « 6718 » autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

IV. SIER ECLAIRAGE DES VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur Vanderpert a établi un devis d'un montant de 4955 € HT pour un devis de Garczynski de 8000 € HT et hors subvention. Le conseil décide de surseoir à ces travaux. L'ancien éclairage sera rétabli.

V. CONTRAT DE GREGORY DELAMARRE (DELIBERATION)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Monsieur Delamarre pour un an et au même indice.

VI. CONTRATS DE MICHELE SAGEOT (DELIBERATIONS)

Madame le Maire explique que Madame Sageot est employée par la commune en contrat à durée déterminée depuis 2003. Au bout de 6 années, la collectivité a l'obligation soit d'établir un contrat à durée indéterminée ou de titulariser l'agent. Considérant qu'il n'y a aucune incidence sur les salaires de Madame Sageot ainsi que sur sa retraite, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'embaucher Madame Sageot en Contrat à Durée Indéterminée à partir du 1^{er} septembre 2009. Son indice est inchangé et sera revu avec l'ensemble des salaires des agents en fin d'année.

VII. HORAIRES GARDERIE PERISCOLAIRE

Il paraîtrait que certains parents soient intéressés par l'ouverture de la garderie ¼ d'heure avant, soit à 7 heures 30 au lieu de 7 heures 45. Aucune demande n'a été formulée à la Mairie. Pour le moment les horaires restent inchangés. Il sera précisé aux parents de faire leur demande par écrit.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- Mademoiselle Taquet demande une aide financière pour effectuer son BAFA. Le Conseil n'a pas donné son accord.
- La communauté de communes a voté une redevance de 40 € pour chaque Permis de construire instruit avec assainissement individuel afin de couvrir une partie des frais d'entretien des installations d'assainissement non collectif. Le montant de cette taxe sera inscrit sur les arrêtés de permis de construire concerné.
- Les enfants de M. et Mme Linant Martin iront à l'école de St Jacques sur Darnétal à la prochaine rentrée scolaire. La Mairie de St Jacques s'est engagée à ne pas facturer à la commune des frais de scolarité.
- L'EPF a procédé à l'acquisition au nom de la commune du terrain de M. Potel. La collectivité de La Vieux Rue en a maintenant la gestion.
- Le SDIS a relevé sur les bornes incendie 3 risques majeurs et un risque mineur. Mme Decroix téléphonera aux pompiers pour connaître les montants des débits qu'elle essaiera de faire vérifier par VEOLIA Eau.
- Mme Lakièvre procèdera à une enquête pour la MARPA auprès des habitants de la commune âgés entre 65 et 90 ans qui seront tirés au sort. Le questionnaire présente 17 pages. L'ouverture est fixée en 2012-2013.
- Monsieur Démarais informe que Madame Beucher serait intéressée pour prendre la gestion du court de tennis. Madame Decroix fait remarquer que le conseil ne s'est toujours pas prononcé sur l'utilité ou non de garder le tennis. Dans le cas où il serait conservé des travaux importants sont à prévoir.

- Monsieur Démarais prendra connaissance du dossier du correspondant défense.
- Monsieur Vanderpert a constaté que le chemin de randonnée derrière la rue de la Hêtraie est presque impraticable à cause des haies débordantes. Il faudra se rapprocher des propriétaires afin qu'ils entretiennent leurs haies.
- La table de ping pong commandée par Monsieur Gilles sera livrée en octobre, il faut donc prévoir la réalisation d'une dalle bétonnée.
- SIAEPA : les relevés d'analyse d'eau réalisés ces derniers mois indiquent des traces de triazine supérieur à la norme. Toutefois l'arrêté préfectoral du 22 juin autorise le syndicat à poursuivre sa distribution d'eau sachant que la collectivité a lancé un plan d'action (étude hydro-géologique, diagnostic, interconnexion, unité de traitement).
- Les travaux de rénovation de l'école commenceront le 8 juillet, leur coût s'élève à 32323 € TTC.
- Le collègue d'Isneauville a envoyé des remerciements pour la subvention que la commune leur a versée pour le voyage en Pologne.
- Réunion pour les jeunes pompiers : samedi 4 juillet à Buchy
- Inauguration du stade intercommunautaire à Préaux : samedi 4 juillet à 11 heures
- Fête des drapeaux : dimanche 5 juillet à 9 heures 30 à la mairie de Préaux.

Séance levée à 0 heure 15

Prochaine réunion le 20 août à 20 heures 30.